



Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

SAISON 2023/2024

PROCES-VERBAL N°10

Réunion du mardi 17 octobre 2023

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1. Classements initiaux

COLOMBES – GYMNASSE DES FOSSES JEAN – NNI 920259902

Cette installation sportive n'était pas classée.

Installation visitée par M. ALEXANDRE membre de la C.R.T.I.S., le 31/08/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau FUTSAL 4 signée par le propriétaire le 17/08/2023 et des documents transmis :

- Plan de l'installation
- Plan de masse
- Rapport de visite
- A.A.C.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau FUTSAL 4 jusqu'au 17/10/2033.

PARIS – STADE JULES NOEL – NNI 751140301

Cette installation sportive est classée T6 SYN jusqu'au 11/09/2031.

Installation visitée par M. DJELLAL membre de la C.R.T.I.S., le 16/10/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du changement de la moquette synthétique le 05/09/2022 et de la demande de classement signée par le propriétaire le 08/09/2023 et des documents transmis :

- Plan côté des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu
- Tests insitu du 28/11/2022
- Rapport de visite
- A.A.C.

Elle constate que les poteaux de corner et drapeaux de coins sont implantés à l'extérieur du tracé. Ils doivent être tangents aux limites extérieures des lignes de but et de touche (Art 3.9.4 – Règlement Ed. 2021).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T6 SYN jusqu'au 05/09/2032, sous réserve de replacer les poteaux de corner avant le 17/04/2024.

Dossier transmis à la F.F.F. pour confirmation du niveau de classement.

DRANCY – GYMNASSE ROGER SALENGRO – NNI 930299909

Cette installation sportive n'est pas classée

Installation visitée par M. REHOUDJA membre de la C.D.T.I.S. de Seine Saint Denis, le 05/10/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau FUTSAL 4 signée par le propriétaire le 05/01/2023 et des documents transmis :

- Plan de l'aire de jeu
- Plan côté des vestiaires
- Rapport de visite
- A.A.C.
- P.V. de la Commission de Sécurité.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau FUTSAL 4 jusqu'au 17/10/2033.

COLOMBES – STADE YVES DU MANOIR F4 – NNI 920250106

Cette installation sportive était classée T5 PN jusqu'au 06/05/2024.

Installation visitée par M. ALEXANDRE membre de la C.R.T.I.S le 07/09/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de l'installation d'une moquette synthétique et demande de classement signé par le propriétaire le 01/09/2023 et des documents transmis :

- Plan des vestiaires
- Plan de masse
- Rapport de visite du 07/09/2023
- A.O.P.

Elle constate l'absence des tests in situ initiaux ainsi que l'absence d'un plan côté de l'aire de jeu.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 SYN jusqu'au 07/09/2033 sous réserve de réception des tests insitu avant le 17/04/2024.

Dossier transmis à la F.F.F. pour confirmation du niveau de classement.

MONTRouGE – STADE MAURICE ARNOUX – NNI 920490201

Cette installation sportive est classée T5 SYN jusqu'au 25/09/2024.

Installation visitée par M. ALEXANDRE membre de la C.R.T.I.S le 20/09/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du changement de la moquette synthétique et de la demande de classement signée par le propriétaire le 13/09/2023 et des documents transmis :

- Plan des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu
- Plan de masse
- Rapport de visite
- A.O.P.

Elle constate l'absence des tests in situ initiaux.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 SYN jusqu'au 13/09/2033 sous réserve de réception des tests insitu avant le 17/04/2024.

Dossier transmis à la F.F.F. pour confirmation du niveau de classement.

PARIS – COMPLEXE SPORTIF DIDOT – NNI 751140501

Cette installation sportive est classée T4 SYN jusqu'au 06/11/2030.

Installation visitée par M. DJELLAL membre de la C.R.T.I.S le 16/10/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du changement de la moquette synthétique et de la demande de classement en niveau T4 SYN signée par le propriétaire le 13/10/2023 et des documents transmis :

- Plan des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu
- Rapport de visite
- A.A.C.

La C.R.T.I.S constate les non-conformités suivantes :

- **L'implantation des perches arrière de soutien du filet à 2,30m de la ligne de but et demande que les perches soient implantées à 2,50m de la ligne de but ou qu'elles soient recouvertes d'une protection en mousse (Art 3.9.3 - Règlement Ed. 2021).**
- **Les poteaux de corner et drapeaux de coins sont implantés à l'extérieur du tracé. Ils doivent être tangents aux limites extérieures des lignes de but et de touche (Art 3.9.4 – Règlement Ed. 2021).**

Elle constate aussi l'absence des tests in situ initiaux.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T4 SYN jusqu'au 16/10/2033 sous réserve de réception des tests insitu et de la levée des non-conformités avant le 17/04/2024.

Dossier transmis à la F.F.F. pour confirmation du niveau de classement.

ISSY LES MOULINEAUX – STADE ILE DE BILLANCOURT – NNI 920400401

Cette installation sportive est retirée du classement.

Installation visitée par M. ALEXANDRE membre de la C.R.T.I.S le 13/10/2023.

La C.R.T.I.S. émet un avis technique favorable pour le déroulement des matchs de compétitions officielle sur cette installation (niveau T5) et transmet à la Commission d'Organisation des Compétitions.

1.2. Confirmations de niveau de classement

CHATENAY MALABRY – STADE JEAN LONGUET – NNI 920190101

Cette installation sportive était classée T4 PN jusqu'au 13/09/2020.

Installation visitée par M. ALEXANDRE membre de la C.R.T.I.S le 30/08/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T4 PN signée par le propriétaire le 16/09/2023 et des documents transmis :

- Plan côté des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu
- Plan de masse
- Rapport de visite
- A.A.C.

- PV de la Commission de Sécurité

La C.R.T.I.S. constate les non-conformités suivantes :

- **Zone de sécurité ligne de touche non conforme : bac de sable du sautoir à 1,70m de la ligne de touche (2,50m obligatoire)**
- **Hauteur des buts non-conformes**
- **Zone de sécurité augmentée derrière les lignes de but non conforme au niveau T4 (6m obligatoire)**
- **Sanitaire non séparé pour le public et les joueurs (obligatoire pour un niveau T4)**
- **Main courante incomplète**
- **Mauvaise implantation des bancs de touche**
- **Sanitaires joueurs non séparés de ceux du public (obligatoire pour un niveau T4)**

Elle constate aussi une aire de jeu en mauvais état et demande au gestionnaire de revoir la planéité du terrain.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 PN jusqu'au 05/05/2030 sous réserve de la levée des non-conformités avant le 17/04/2024.

MAISONS ALFORT – STADE AUGUSTE DELAUNE – NNI 940460101

La C.R.T.I.S. accuse bonne réception des tests insitu et transmet à la F.F.F. pour confirmation du niveau de classement.

VILLENEUVE ST GEORGES – STADE GERARD ROUSSEL 2 – NNI 940780102

Cette installation sportive était classée T5 SYN jusqu'au 22/09/2023.

Installation visitée par M. HAMZA membre de la C.R.T.I.S. le 06/10/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement signée par le propriétaire le 28/09/2023 et des documents transmis :

- Plan des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu
- Plan de masse
- Rapport de visite
- A.A.C.

Elle constate l'absence des tests in situ décennaux (date de mise à disposition : 22/09/2013 + 10 ans).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 SYN jusqu'au 22/09/2013 sous réserve de réception des tests insitu avant le 17/04/2024.

Dossier transmis à la F.F.F. pour confirmation du niveau de classement.

ANDRESY – PARC DES SPORTS DES CARDINETTES 2 – NNI 780150102

Cette installation sportive était classée T5 SYN jusqu'au 15/09/2023.

Installation visitée par M. DJELLAL membre de la C.R.T.I.S. le 10/10/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement signée par le propriétaire le 02/10/2023 et des documents transmis :

- Plan des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu
- Rapport de visite
- A.A.C.

Elle constate les non-conformités majeures suivantes :

- **Une zone de sécurité constatée de 2,30m côté bancs de touche (au lieu des 2,50m minimum)**
- **Hauteur des buts à remettre en conformité (2,38m au lieu de 2,44m)**

Elle constate aussi l'absence des tests in situ décennaux (date de mise à disposition : 15/09/2013 + 10 ans)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. ne peut proposer un classement de cette installation.

Dossier transmis à la F.F.F. pour confirmation du niveau de classement.

NEUILLY PLAISANCE – STADE OMNISPORTS 2 – NNI 930490102

Cette installation sportive était classée T6 SYN jusqu'au 23/06/2023.

Installation visitée par M. REHOUDJA et M. ORTUNO membre de la C.D.T.I.S. de Seine Saint Denis le 05/10/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement signée par le propriétaire le 05/10/2023 et des documents transmis :

- Plan des vestiaires
- Rapport de visite
- A.A.C.

Elle constate l'absence des tests in situ décennaux (date de mise à disposition : 23/06/2013 + 10 ans) et l'absence d'un plan côté de l'aire de jeu.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T6 SYN jusqu'au 23/06/2013 sous réserve de réception des tests insitu et d'un plan côté de l'aire de jeu avant le 17/04/2023.

Dossier transmis à la F.F.F. pour confirmation du niveau de classement.

MEUDON – STADE MARCEL BEC 1 – NNI 920480301

Cette installation sportive était classée T3 SYN jusqu'au 15/09/2023.

Installation visitée par M. ALEXANDRE membre de la C.R.T.I.S le 03/09/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement signée par le propriétaire le 05/10/2023 et des documents transmis :

- Plan des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu
- Plan de masse
- Rapport de visite
- A.O.P.

Elle constate l'absence des tests in situ décennaux (date de mise à disposition : 15/09/2013 + 10 ans)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T3 SYN jusqu'au 15/09/2033 sous réserve de réception des tests insitu avant le 17/04/2024.

Dossier transmis à la F.F.F. pour confirmation du niveau de classement.

VILLENES SUR SEINE – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 786720101

La C.R.T.I.S. accuse bonne réception de la levée des non-conformités et confirme le classement niveau T5 PN jusqu'au 24/03/2023.

MITRY MORY – STADE JULES LADOUMEGUE N°1 – NNI 772940101

Cette installation sportive était classée T5 PN jusqu'au 21/11/2022.

Installation visitée par M. AUTREUX et M. LORENZO membres de la C.D.T.I.S. de Seine et Marne, le 27/04/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement signée par le propriétaire le 27/04/2023 et des documents transmis :

- Plan des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu
- Plan de masse
- Rapport de visite
- A.O.P.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 PN jusqu'au 20/11/2032.

1.3. Changements de niveau de classement

RUEIL MALMAISON – STADE CHARLES BERGASSOLI – NNI 920630101

RUEIL MALMAISON – STADE ESSO T3 – NNI 920630403

RUEIL MALMAISON – STADE JACQUES LENOBLE 2 – NNI 920630502

RUEIL MALMAISON – STADE CLOS DE TERRES ROUGES – NNI 920631001

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courriel de la Mairie de RUEIL MALMAISON et retire ces installations du classement.

VAUCRESSON – STADE DU STADE FRANÇAIS N°2 – NNI 920760302

VAUCRESSON – STADE DU STADE FRANÇAIS N°3 – NNI 920760303

Installations visitées par M. ALEXANDRE membre de la C.R.T.I.S. le 13/09/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance que LE STADE DU STADE FRANÇAIS N°2 ne sera plus utilisé pour une pratique grand jeu et de la demande de classement en niveau FOOT A8 pour le STADE DU STADE FRANÇAIS N°2 et STADE DU STADE FRANÇAIS N°3 signée par le propriétaire le 16/09/2023.

Elle constate que les filets de but et la barre de relevage sont en mauvais état ainsi que la présence d'un objet métallique à 2,10m de la ligne de but.

La C.R.T.I.S. demande que les filets de but soient mis aux normes pour permettre le bon déroulement des rencontres et de rendre libre de tout obstacle la zone de sécurité de 2,50m tout autour du terrain.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau FOOT A8 jusqu'au 17/10/2033.

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

CHATENAY MALABRY – STADE JEAN LONGUET – NNI 92019 01 01

L'éclairage de cette installation sportive n'est pas classé.

A la demande de la Mairie de Chatenay Malabry, contrôle de l'éclairage effectué par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 11/09/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance d'un éclairage en IM et de la demande de classement en niveau E7 signée par le propriétaire le 30/08/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 126 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.15
- Facteur d'uniformité : 0.40.

La C.R.T.I.S ne peut proposer un classement de cet éclairage et demande au gestionnaire de l'installation de refaire un réglage complet et changer les projecteurs hors service.

BONNEUIL SUR MARNE – STADE LEO LAGRANGE 1 – NNI 940110101

L'éclairage de cette installation sportive est classé E5 jusqu'au 19/10/2023.

A la demande de la Mairie de Bonneuil Sur Marne, contrôle de l'éclairage effectué par M. HAMZA, membre de la C.R.T.I.S., le 10/10/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance d'un éclairage en IM et de la demande de classement en niveau E5 signée par le propriétaire le 06/10/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 277 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.60
- Facteur d'uniformité : 0.80.

Elle constate qu'un projecteur par mât est hors-service et que ces lampes sont à changer.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 17/10/2025.

LE PLESSIS ROBINSON – PARC DES SPORTS DU HAMEAU 1 – NNI 920600101

L'éclairage de cette installation sportive est classé en niveau E5 jusqu'au 16/11/2023.

A la demande de la Mairie du Plessis Robinson, contrôle de l'éclairage effectué par M. CORDIER, membre de la C.D.T.I.S. des Hauts de Seine, le 05/10/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance d'un éclairage en LED et de la demande de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 05/10/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 294 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.33
- Facteur d'uniformité : 0.42

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 17/10/2027.

LE PLESSIS ROBINSON – PARC DES SPORTS DU HAMEAU N° 2 – NNI 920600102

La C.R.T.I.S. prend connaissance d'un éclairage en LED et propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 10/10/2027.

LE BOURGET – STADE ALAIN BARDEAU – NNI 930130201

L'éclairage de cette installation sportive n'était pas classé.

A la demande de la Mairie du Bourget, contrôle de l'éclairage effectué par M. OUCHENE et M. HAMZA, membre de la C.R.T.I.S., le 09/10/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance d'un éclairage en LED et de la demande de classement en niveau E5 signée par le propriétaire le 11/10/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 303 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.56
- Facteur d'uniformité : 0.76

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 17/10/2027.

ST THIBAULT DES VIGNES – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 774380101

L'éclairage de cette installation sportive était classé E6 jusqu'au 14/01/2022.

A la demande du ST THIBAULT FC, contrôle de l'éclairage effectué par M. MAETZ, membre de la C.R.T.I.S., le 10/10/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance d'un éclairage en IM et de la demande de classement en niveau E5 signée par le propriétaire le 06/10/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 155 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.57
- Facteur d'uniformité : 0.77

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 17/10/2025.

CRETEIL – STADE DOMINIQUE DUVAUCHELLE – NNI 940280101

L'éclairage de cette installation sportive était classé E4 jusqu'au 27/10/2023.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. GODEFROY, membre de la C.R.T.I.S., le 10/10/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance d'un éclairage en IM et de la demande de classement en niveau E4 signée par le propriétaire le 10/10/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 877 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.55
- Facteur d'uniformité : 0.78

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 17/10/2024.

Dossier transmis à la F.F.F. pour confirmation du niveau de classement.

MAISONS ALFORT – STADE MAURICE CUBIZOLLES – NNI 940460201

L'éclairage de cette installation sportive n'était pas classé.

A la demande de la Mairie de Maisons Alfort, contrôle de l'éclairage effectué par M. HAMZA, membre de la C.R.T.I.S., le 11/10/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance d'un éclairage en LED et de la demande de classement en niveau E5 signée par le propriétaire le 09/10/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 290 Lux

- Rapport Emini/Emaxi : 0.62
- Facteur d'uniformité : 0.80

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 17/10/2027.

3. AVIS PREALABLES TERRAIN ET ECLAIRAGE

MONTEREAU FAULT YONNE - STADE JEAN BOUIN N°3 – NNI 773050203

Cette installation sportive est classée en niveau T7 ST jusqu'au 07/07/2025.

La **C.R.T.I.S.** prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un projet **d'un gazon synthétique**, ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable pour une installation sportive du 12/07/2023
- Note d'opportunité de réalisation des travaux
- Plan de l'aire de jeu de **100 m x 60 m.** avec zone de sécurité de 2m,50.
- Plan des vestiaires
- Plan de masse.

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement au niveau T7 SYN.

4. DIVERS